

Conseil Communautaire du 16 juin 2010

Renung

Présents (39) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie J. Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Gachie Florence, Baqué Michel, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond J. Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël, Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Dehez Gérard, Berdoulet Michel, Biarnès Thierry, Bernard Michel, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courreges Francine, Léon Jean, Bacquié André, Raineson Nathalie, Fabères Nadine, Dussau Michel, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Dubiau Christine, Lalanne Aline, Barros J. Michel, Michel Alain, Marque Michel, Terrain Benoît, Lafargue Monique, Laborde Benoit

Absents représentés :

Grémiaux J. Claude par Berdoulet Michel, Carrère Christian par Dussau Michel, Lion Stéphane par Dubiau Christine, Darracq Annie par Lafargue Monique.

Absents non représentés : Brèthes Michel, Darrieutort Michel

M. Dominique Saint Germain, maire de Renung, accueille l'assemblée dans la salle du Foyer Rural de sa commune.

Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires dans le « nord » du territoire intercommunal, dans ce que les géographes qualifient de premiers contreforts pyrénéens sur la rive gauche de l'Adour. Il fait une rapide description de sa commune de 472 habitants qui est étendue (2109 ha) et dispose de 30 kms de voirie communale.

Au plan scolaire, Renung a formé un RPI avec la commune de Larrivière qui est doté de 4 postes d'enseignants.

M. le Maire conclue en annonçant les fêtes patronales du village du 2 au 5 juillet. Ces fêtes se caractérisent par un corso fleuri réputé.

M. le Président remercie M. le Maire pour son accueil et salue la présence du Conseil Municipal et de M. Roland Lucmort, ancien Maire de la commune qui a participé à la création de la Communauté de Communes du Canton d'Aire.

Le compte rendu du 3 juin est approuvé à l'unanimité.

M. Bézineau signale que conformément à la décision prise lors du Conseil du 8 décembre 2009, il fait partie du groupe de travail formé pour étudier le projet de médiathèque.

Ce groupe de travail est composé de :

Jean Léon (Eugénie), Michel Plotka (Saint Loubouer), Françoise Courthiade (Duhort Bachen), Gilberte Pandard (Aire), Bernard Bézineau (Aire), Corinne Oustalet (médiathèque d'Aire), Jean Claude Grémiaux et Jacques Gaïotti (Barcelonne), Christine Laffargue (Eugénie), Robert Cabé (Aire).

M. le Président passe à l'ordre du jour :

1- Restructuration de l'EHPAD d'Aire sur l'Adour :

Validation de l'avant projet définitif (APD)

Présentation du projet par Mrs Bellocq et Hirigoyen, maîtres d'œuvre

L'avant projet sommaire approuvé fixe le coût d'objectif à 5 146 440 € hors taxes, soit 4% de majoration par rapport au coût estimé dans le cadre de l'avant projet sommaire.

Sur la base d'un diaporama, le projet architectural et le phasage des travaux sont présentés à l'assemblée.

M. le Président rappelle le calendrier de l'opération :

Le permis de construire est accordé. Les étapes suivantes sont prévues comme suit :

15 novembre 2010	Rendu du DCE
15 décembre 2010	Lancement de la consultation des entreprises
15 février 2011	Ouverture des plis
2 ^{ème} quinzaine mars 2011	Choix des entreprises
Mai 2011	Signature des marchés
2 novembre 2011	Démarrage des travaux
fin 2013	Livraison des locaux

Il précise qu'une réunion est organisée auprès des résidents le 12 juillet à l'EHPAD afin de les informer des modalités de réalisation du projet.

Mme Gachie demande si d'autres unités Alzheimer sont programmées dans les Landes.

M. le Président précise que le Conseil général a privilégié la création d'unités Alzheimer sur chaque projet de création ou de rénovation d'EHPAD. Le choix a été fait de favoriser un accueil de proximité.

M. Jean Michel Lalanne demande dans quelle mesure les normes HQE sont prises en compte dans le projet.

M. Bellocq lui répond que le projet se situe dans une démarche de recherche d'économie d'énergie (eau chaude solaire, isolation performante, qualité des matériaux). La démarche HQE n'est pas appropriée à la rénovation et se justifie plus dans le cas d'une construction.

M. Michel Laborde demande quels locaux sont climatisés.

M. Bellocq répond que toutes les pièces de vie sont climatisées mais pas les chambres.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avant projet définitif tel que présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

2 – Rapport d'activités 2009

Sur la base d'un document envoyé avec la convocation, M. le Président présente le rapport annuel d'activité 2009 de la Communauté de Communes.

Il rappelle que ce document doit obligatoirement être présenté devant chaque conseil municipal.

Il rappelle que la première année de fonctionnement de la communauté de communes a été réglée par la tenue de neuf séances du conseil communautaire et cite les points principaux des différents ordres du jour.

Il fait l'état des décisions fiscales : taux de TPU fixé à 12.33% et TEOM à 10.01% et dresse un état de l'évolution de l'effectif (6 agents à temps complet au 31 décembre et temps partiel).

Ensuite, il décrit les principales actions menées par champ de compétence :

A. Actions de développement économique

- Zone d'activités de Peyres :

Aménagement de l'accès à l'échangeur autoroutier par le chemin de Perrot.

Actualisation de la signalétique interne.

Solde de l'opération VEFA Adour Laquage en mars 2009

Démarrage de l'opération VEFA Lanux en juillet 2009.

Ventes réalisées en 2009 :

- Hydro Elec Services (locataire de l'écloserie) pour le lot 13 d'une superficie de 1 455 m² ;
- Darzacq cuisines pour le lot 65 d'une superficie de 2 324 m² ;
- Route Ouvrière Aturine pour les lots 62 et 63 d'une superficie de 7 811m².

- Ecloserie d'entreprises

Locataires au 31 décembre 2009 :

Bâtiment	Nature	Surface	Locataire
A	Atelier	163 m ²	vacant
B	Atelier	163 m ²	Bobinage Aturin
C	Atelier	223 m ²	Betna
D	Atelier	223 m ²	Secopalm
E	Atelier	163 m ²	Sanit'Adour
F	Atelier	163 m ²	Hydro elec service
G	Bureau rdc	78 m ²	Zenergy France
G	Bureau étage	65 m ²	Negociatel
H	Bureau	50 m ²	Hygiene 40
H	Atelier	300 m ²	Hygiene 40
Bureau	Bureau	69 m ²	Tec Ge Coop

M. le Président rappelle que la communauté de communes est intervenue à Barcelonne du Gers pour deux dossiers à caractère économique :

- Participation de 2000 € de la communauté de communes pour financer une mission de la CCI du Gers épaulant la création d'une association de commerçants à Barcelonne du Gers.
- Etude de l'achat d'un immeuble et aménagement de locaux commerciaux au centre ville. Le projet est ajourné dans l'attente de nouvelles opportunités d'activités.

Zone de Champagne :

Tous les terrains sont vendus et les travaux de viabilisation prévus ont été réalisés. (enfouissement de ligne, pose d'un poste de transformation électrique, aménagement de l'accès à la RD 824).

B. Aménagement et entretien de la voirie communautaire

Le calendrier des travaux réalisés en 2009 est détaillé (renforcement de la voirie, travaux sur réseau pluvial, point à temps, curage des fossés, fauchage et élagage).

C. Action sociale d'intérêt communautaire

M. le Président dresse un bilan des services gérés par le CIAS :

Service d'aide à domicile (augmentation de l'activité)

Portage des repas (progression de 22.45%, du nombre de repas livrés)

Service petits dépannages (progression, 583 heures de travail réalisées)

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD, nette progression de l'activité)

Transport à la demande : ce service continue d'assurer le transport des personnes sur les 5 communes gersoises dans l'attente d'une extension en 2010 sur les communes landaises.

Point relais emploi : le service enregistre une augmentation des accueils

Petite enfance : Relais d'assistantes maternelles :

Le service est opérationnel depuis le 1^{er} avril 2009. Le Relais assure des permanences sur le site du Centre de loisirs à Aire, dans l'attente d'utiliser les locaux sur Bahus, Duhort et Saint Loubouer. Le RAM y accueille les parents trois jours par semaine sur rendez-vous.

Outre l'organisation de réunion de travail avec les assistantes maternelles, des ateliers d'éveil sont proposés tous les lundis au centre de loisirs.

Dans le cadre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté de communes a réalisé directement plusieurs programmes d'investissement :

Pôle Senior :

M. le Président rappelle le déroulement de la procédure de concours qui a abouti à la désignation de l'équipe Bellocq en tant que maître d'œuvre de l'opération le 28 mai 2009.

EHPAD :

Des travaux de restructuration de la cuisine ont été entrepris (achevés en janvier 2010) avant d'entamer le chantier de restructuration totale de l'établissement dont le démarrage est prévu en novembre 2011.

Résidence Senior :

Démolition des immeubles vétustes situés sur les parcelles où sera édifée la résidence.
Réalisation de l'avant projet sommaire

Petite enfance :

Lancement des 3 chantiers pour la réalisation de locaux petite enfance à Bahus Soubiran, Duhort Bachen et Saint Loubouer en décembre.

D. Atelier multi services informatique

La fréquentation en accès libre de l'AMI est stabilisée autour de 9 000 personnes par an. Pour faire face à l'accroissement de la demande pour les activités d'initiation, de formation, les heures d'accueil du samedi après-midi ont été redéployées en semaine.

En comparaison avec les autres ateliers, l'AMI d'Aire reste toujours le plus fréquenté du département.

Les séances d'initiation sont désormais ouvertes aux habitants des 5 communes gersoises. La fusion des 2 communautés de communes a eu pour effet d'augmenter le nombre d'inscriptions sur les initiations de base ce qui a eu pour conséquence l'absence de modules proposés.

Formation à distance : en 2009, sept personnes qui ont pu intégrer le dispositif pour un total de 921h. C'est une forte augmentation par rapport aux années précédentes qui s'explique par l'entrée dans le dispositif de l'AFPA.

ADAPEI des Landes : à la demande de l'ADAPEI, l'AMI accueille un groupe de six adultes handicapés tous les mardis de 14 à 15 heures. Le bilan de cette activité est très positif.

E. Gestion d'un service de fourrière canine

Après une hausse en 2008, le nombre d'animaux capturés en 2009 revient à la moyenne observée habituellement (une vingtaine d'interventions par an depuis 2004), soit 23 interventions en 2009.

F. Gestion des déchets :

A compter du 1^{er} janvier 2009, la communauté de communes est adhérente au SICTOM Ouest du Gers.

C'est donc un rapport établi par le syndicat gersois est présenté en point 3 de l'ordre du jour.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité présenté qui sera présenté devant chaque conseil municipal.

3 – Rapport annuel du SICTOM Ouest du Gers (collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés)

Sur la base d'un document réalisé par les services du SICTOM ouest du Gers envoyé avec la convocation, M. le Président présente le rapport annuel d'activité du syndicat gersois.

Ce rapport fait un état des tonnages collectés en 2009. Ceux-ci progressent de 39.77% de 2008 à 2009. Cette progression s'explique en grande partie par la prise en compte en 2009 des 12 communes du canton d'Aire sur l'Adour : la population desservie par le syndicat augmente de 32%.

Le fonctionnement du service est assuré par 41 agents.

Le coût général du service (ordures ménagères, collecte sélective, déchetterie, traitement des déchets) passe de 2 031 486 € en 2008 à 3 010 739 € en 2009.

Cette augmentation de 979 253 € est également imputable à l'adhésion des communes du canton d'Aire en 2009. Ainsi, le service géré par la communauté de communes a coûté 950 800 € en 2008.

Plusieurs élus signalent que l'accueil en déchetterie, notamment celle d'Eugénie, laisse à désirer : le gardien ne sort pas de son local pour guider et aider les usagers. Par ailleurs, l'entretien des espaces verts n'est pas convenablement assuré.

M. le Président propose d'adresser un courrier de doléance au SICTOM Ouest.

M. Biarnès demande à quelle fréquence les conteneurs sont nettoyés.

M. Léon lui répond qu'ils sont traités deux fois par an.

Par ailleurs, il est signalé que dans plusieurs sites, les conteneurs ne sont stabilisés par rapport aux coups de vent.

M. Léon propose de faire le point avec les responsables du syndicat.

M. le Président observe que l'application des dispositions du Grenelle de l'environnement aura pour conséquence une forte augmentation du coût de traitement des déchets. Ainsi la TGAP, taxe appliquée aux tonnages mis en décharge va être multipliée par 4 dans les prochaines années.

Il informe l'assemblée qu'étant donné que le SICTOM ne gère pas les déchets professionnels (traitement des DIB), la commune d'Aire sur l'Adour a cédé le site de Subéhargues à l'entreprise Paprec afin qu'elle exploite un centre d'enfouissement technique (CET) ainsi qu'une déchetterie pour professionnels.

L'entreprise devrait être opérationnelle le 1^{er} août 2010.

L'entreprise a par ailleurs un projet d'extension du CET qui fera l'objet d'une enquête publique.

M. Larrieu demande si cet accroissement d'activité sur le site aura un impact sur la voirie communautaire.

M. le Président lui répond que la desserte du CET se fera par un chemin rural que Paprec revêtira ayant un accès direct sur une voirie départementale : il n'y aura donc pas d'impact sur la voirie communautaire.

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel du SICTOM Ouest du Gers qui sera présenté devant chaque conseil municipal.

4- Questions diverses

- ***Budget annexe Résidence Senior***

Décision modificative budgétaire

M. le Président explique que le projet faisant plus de 1000 m² de SHON (1348 m²), il est soumis au paiement de la redevance d'archéologie préventive pour un montant de 4 731 €. Cette dépense n'est pas prévue dans le cadre du BP 2010, c'est pourquoi il propose la décision modificative suivante :

Article 6358 autres impôts	+ 4 731 €
Article 2313 travaux	- 4 731 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

- ***Résidence Senior et salle d'animation***

Demande de financements.

M. le Président rappelle que le projet de résidence bénéficie d'un accord de principe de la part du Crédit Foncier/Caisse d'Epargne pour un prêt locatif social de 1 900 000 € au taux indicatif de 2.36% (indexé sur le taux du livret A).

L'octroi d'un PLS ouvre droit à un taux de TVA à 5.5% et l'accès à l'APL pour les locataires.

Il a obtenu un prêt à taux zéro de la CNAV (726 911 €).

Le Conseil général des Landes a accordé une subvention de 98 600 €.

L'Etat a été sollicité dans le cadre de la procédure « pôle d'excellence rurale » et au titre de la dotation de développement rural (réponse fin juin pour les PER).

La salle d'animation bénéficie d'un prêt à taux zéro de la CNAV (196 672 €) et pourra bénéficier d'un financement de l'Etat (DDR sollicitée).

M. le Président demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la Région Aquitaine, ainsi que des aides (prêts/subvention) auprès de la MSA.

La consultation des entreprises est en cours, la date limite de remise des offres a été fixée le 25 juin. Le chantier devrait démarrer au 1^{er} septembre 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Président à solliciter les aides précitées.

- ***Personnel***

M. le Président rappelle que par délibération du 3 juin 2010, le Conseil a autorisé l'avancement au grade technicien supérieur principal de l'agent affecté au service informatique, M.Azidrou. Vu l'avis positif émis par la Commission Administrative Paritaire du 15 juin 2010, il propose la création du poste correspondant à partir du 1^{er} juillet 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve la création de poste proposée.

- **ZAC de Peyres : ventes de terrain**

M. le Président informe l'assemblée que lors d'une entretien le 14 juin avec des responsables de RTE et d'ERDF, ces derniers lui confirmé le projet d'acquérir les lots 58, 59, 60 et 61 de la tranche 4 ZAC de Peyres à Aire sur l'Adour.

Ces lots représentent une surface d'environ 11 539 m² avant bornage définitif par le géomètre pour un montant d'environ 196 163 € HT (17 € le mètre carré).

M. le président demande l'autorisation de signer un sous-seing privé avec ERDF qui procédera à l'acquisition du foncier dans le courant du premier trimestre 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Président à signer un sous seing pour la vente des lots 58, 59, 60 et 61 de la tranche 4 ZAC de Peyres à ERDF.

Par ailleurs, l'entreprise Batibois a confirmé son projet d'acquisition des lots 43 et 44, d'une superficie de 3 453 m² au prix de 17 € HT le m².

M. le Président demande l'autorisation de signer l'acte de vente de ces terrains.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Président à signer l'acte de vente des lots 43 et 44 à l'entreprise Batibois.

- **Halte garderie itinérante**

Mme Lalanne informe l'assemblée que le taux de remplissage des 3 sites d'accueil s'est amélioré :

Le seuil de 10 enfants est atteint sur le site de Bahus Soubiran ;

9 enfants sont inscrit à Duhort Bachen ;

8 enfants sont actuellement inscrits à St Loubouer plus 2 nouvelles inscriptions à venir.

L'objectif d'accueil de 10 enfants par site paraît donc maintenant tout à fait réalisable après quelques mois de fonctionnement.

- **Centre de Loisirs**

Mme Lalanne informe l'assemblée que l'association ALALE dans le cadre de son assemblée générale, a présenté un bilan financier négatif. Cela est dû à l'activité hébergement qui devient difficile à rentabiliser. L'association recherche en conséquence de nouvelles formules d'hébergement qui ne soient pas déficitaires.

- **Transport à la demande**

M. Joël Lalanne demande où en est l'extension de service de transport à la demande sur les communes landaises.

M. le Président lui répond que le nouveau service se met en place progressivement, qu'il est un peu tôt pour en faire un bilan.

Michel Laborde pense qu'il faut communiquer sur ce service.

Concernant l'opportunité de transporter des curistes, M. Léon estime qu'il conserve la vocation sociale du service (transports de personnes isolées ne disposant pas de moyens d'autonomie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.